

**Arrêté n° 2022-3121/GNC du 28 décembre 2022**  
**portant nomination de M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre**  
**hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim**

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2022-3121/GNC du 28 décembre 2022 portant nomination de  
M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé  
Albert Bousquet par intérim

JONC du 5 janvier 2023  
Page 76

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 17 janvier 2023, M. Leslie Levant est nommé en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim pour une durée de six mois.

*NB<sub>1</sub> : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2023-1779/GNC du 12 juillet 2023, les fonctions de M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim ont été prolongées pour une durée de six mois. Par conséquent, jusqu'au 17 janvier 2024.*

*NB<sub>2</sub> : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2024-39/GNC du 17 janvier 2024, les fonctions de M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim ont été prolongées pour une durée de six mois. Par conséquent, jusqu'au 17 juillet 2024.*

*NB<sub>3</sub> : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2024-1387/GNC du 17 juillet 2024, les fonctions de M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim ont été prolongées pour une durée de six mois. Par conséquent, jusqu'au 17 janvier 2025.*

*NB<sub>4</sub> : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2024-2237/GNC du 13 novembre 2024, les fonctions de M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim sont prolongées pour une durée de six mois. Par conséquent, jusqu'au 17 juillet 2025.*

*NB<sub>5</sub> : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2025-1227/GNC du 16 juillet 2025, les fonctions de M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim sont prolongées pour une durée de six mois. Par conséquent, jusqu'au 17 décembre 2025.*

*NB<sub>6</sub> : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° AG-2025-DRHFP-0237 du 23 décembre 2025, les fonctions de M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim sont prolongées pour une durée de six mois. Par conséquent, jusqu'au 17 juin 2026.*

*NB<sub>6</sub> : Conformément aux dispositions de l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0524 du 24 juin 2026, les fonctions de M. Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet par intérim sont prolongées pour une durée de six mois. Par conséquent, jusqu'au 17 décembre 2026.*

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.